

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES. 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES. 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 22 Novembre 1865.

BULLETIN

Le Moniteur rectifie, dans une note que nous reproduisons textuellement, les appréciations excessives ou incomplètes auxquelles a donné lieu, dit-il, le décret du 15 novembre. L'économie obtenue par la réduction des cadres sera de 12,643,000 francs. C'est déjà un chiffre considérable. Nous espérons qu'on l'étendra au moyen d'autres mesures analogues. Par exemple, qui empêcherait de limiter à 80,000 hommes au lieu de 100,000, le contingent militaire qui sera, dans trois mois, appelé au tirage ?

Les journaux italiens s'occupent d'un projet de réduction de cent mille hommes dans l'armée péninsulaire. « Il est évident, dit à ce sujet un journal de Paris, que si le gouvernement italien veut entrer sérieusement dans la voie des économies, il ne peut pas entretenir plus longtemps sur pied un contingent militaire qui est hors de proportion avec ses ressources. »

Les officiers des corps de l'armée française qui sont partis ou partiront de Rome ces jours-ci, ont eu l'honneur d'être présentés au Pape par le général Polhès. Le Saint-Père, en répondant à une courte allocution du général, a dit qu'il donnait avec toute l'effusion de son âme la bénédiction apostolique aux braves officiers et soldats ainsi qu'à leurs familles. Puis il a ajouté : « Vous me quittez ; mais vous êtes soldats, et il vous faut obéir. Je reste donc sous la garde de la Providence qui ne m'abandonnera pas. » Le Pape voulait continuer, mais l'émotion ne le lui a pas permis. Il a donné, comme souvenir, au général et aux officiers supérieurs, de beaux camées, et à chacun des officiers inférieurs une médaille.

Ce matin, le 19^e de ligne est parti pour la France, et il a été aussitôt remplacé par le 59^e venant de la frontière napolitaine.

« Il n'est plus aujourd'hui douteux, dit la France, que le gouvernement italien a adressé des instructions aux autorités de la frontière pour leur prescrire la conduite la plus propre à prévenir toute difficulté entre elles et les commandants pontificaux qui remplacent les nôtres dans les provinces méridionales. »

Les troupes du saint-siège, au surplus, ne paraissent pas devoir être placées sur le tracé

même de la frontière, mais à quelque distance sur une ligne intérieure. L'intention du gouvernement de Sa Sainteté est qu'elles agissent avec la plus grande activité contre le brigandage, et des ordres ont déjà été donnés en ce sens par le ministre des armes. »

On mande de Florence que Garibaldi vient d'arriver à l'improviste dans cette capitale.

Le gouvernement turc entre, lui aussi, dans la voie des réformes financières. Un conseil vient d'être institué par le Sultan afin de réviser le budget de l'Empire. A ce conseil, formé de notabilités financières et administratives, sont adjoints les ministres des finances, des travaux publics, des fondations pieuses, les directeurs de la dette publique, des douanes et des postes.

A peine le cabinet Deligeorgis est-il installé, que déjà l'opposition des rangs de laquelle il est sorti l'attaque avec violence en lui prodiguant les épithètes les plus malsonnantes. Au contraire, les partisans de l'ancien ministère ne se montrent nullement hostiles à la nouvelle administration. Quoiqu'il en soit, et bien que le programme de M. Deligeorgis soit sagement conçu et que le président du conseil et tous ses collègues soient animés des meilleures intentions, il est à craindre que ce cabinet n'ait pas une plus longue existence que celle de ses prédécesseurs.

La révolte des noirs qui a éclaté à la Jamaïque cause en ce moment de vives préoccupations à Londres. A la réception des premières nouvelles, deux bâtiments de guerre ont été mis en état de porter à cette colonie les secours nécessaires pour prévenir le développement de ces troubles.

Le Times a donné des détails sur l'insurrection. Le centre d'action des noirs est resté limité à la partie orientale de l'île, dans le voisinage de la baie Morant, où le mouvement a pris son origine.

Les nègres ont mis à mort presque tous les blancs qu'ils ont pu capturer. La cour de justice, où siégeait le tribunal, a été attaquée; de grandes atrocités ont été commises. Il ne resterait plus, dit-on, un seul blanc dans tout le district de la Jamaïque.

Plusieurs journaux anglais taxent, d'ailleurs, d'exagération la plupart des récits publiés jusqu'ici sur l'insurrection de la Jamaïque. Le

à trouver; dans les conditions où nous sommes, les exiger c'est vraiment méconnaître le but d'une institution aussi sage que modeste.

Ce que nous disons ici nous est suggéré par l'ensemble des soirées de la nature de celle de dimanche dernier. Nous nous adressons autant et surtout au public absent, car celui qui assistait au dernier concert a été satisfait au-delà des espérances préconçues, et il n'a pas marchandé des applaudissements mérités. — Règle générale : s'attendre à moins, c'est assurément le moyen de trouver beaucoup.

Cela dit, nous allons parler de la soirée orphéonique de dimanche dernier, qui n'a pas été moins brillante que les précédentes. Assemblée nombreuse, lumineux éclatant, toilettes élégantes, programme varié : tout a concouru à faire de cette réunion une de ces fêtes de famille dont on garde longtemps le souvenir.

L'Orphéon a chanté quatre chœurs. Tous ces morceaux n'étaient pas nouveaux; ils avaient presque tous, pour Cahors, la fraîcheur d'une nouveauté. Le premier, les Explorateurs, était le chœur imposé au concours de Bordeaux; le second le Chant du braconnier était le chœur imposé au concours de Toulouse; le troisième, le chœur de Cecilia n'avait jamais été chanté dans un concert; le quatrième enfin, le chœur des Moissonneurs, connu du public cadurcien, empruntait au retentissement qu'il a eu au concours de Toulouse un attrait tout particulier.

Nous ne détaillerons pas le mérite de ces compositions diverses; nous nous sommes déjà acquittés de ce soin. Nous parlerons seulement de l'interprétation.

Le chœur des Explorateurs a été rendu aussi bien que pouvait le permettre la difficulté du morceau et le délaissement dans lequel ce morceau était resté après le concours de Bordeaux. Faut-il le dire, nous avons remarqué une certaine indécision dans les attaques, trop de force dans les passages gracieux, un peu de confusion dans les accompagnements de la

Daily-News déclare aussi que l'Assemblée législative de la Jamaïque était composée d'hommes connus pour la plupart pour leur improbité. Une correspondance du Morning-Star, qui signe « Justice, » prétend que les blancs ont été les premiers agresseurs, et que les injustices criantes de l'Assemblée législative ont seules soulevé cette révolte, qui aurait éclaté beaucoup plus tôt, si elle avait eu pour mobile la haine de la race blanche.

A la date du 16 novembre, le Moniteur annonce que le paquebot de la Jamaïque, impatientement attendu à Londres, vient d'apporter les nouvelles suivantes :

La révolte des noirs aurait été vigoureusement réprimée.

La plupart des chefs ont été tués ou faits prisonniers; un grand nombre d'entre eux ont été fusillés.

On pense que le prochain courrier annoncera le rétablissement complet de la tranquillité.

Nous avons fait connaître, dit le Moniteur de l'Algérie du 15, que le 8 novembre, le général Lacroix avait atteint, sur l'Oued-Lerdjem, les Chafas et les Djembas, fractions des Hamian-Larabas. Le lendemain, 9 novembre, le colonel de Colomb atteignit toute la masse de cette importante tribu à Magroum, au sud-ouest de Naama. Il a fait subir des pertes sensibles à ces populations que Si-Lala avait entraînés dans la révolte et leur a enlevé une partie de leurs troupeaux. A la suite de ces deux châtements, les Hamian ont fait des ouvertures sérieuses de soumission. Les opérations se poursuivent, et les résultats arrivent avec les succès. Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

On dit que le voyage du maréchal Mac-Mahon à Vienne, a pour objet, le projet de traité de commerce entre la France et l'Autriche. Cependant quelques personnes veulent croire que la politique allemande n'est pas étrangère au voyage du maréchal.

Dans le monde politique on dit que d'importantes réformes vont être appliquées aux divers services de la marine. Ce serait le complément des économies appliquées à l'armée de terre. Toutefois, il ne serait apporté aucune réduction sur les crédits affectés, pour l'exercice 1866, à la construction et à la transfor-

phrase finale, — un défaut général résultant d'une tendance des parties élevées à forcer la tonalité; le morceau a été fini un demi-ton plus haut qu'il n'avait été commencé. — Nous croyons pouvoir dire librement notre opinion à une société habituée aux succès et assez forte aujourd'hui pour supporter une critique sévère. Notre Société chorale sait par expérience que le travail et la persévérance peuvent seuls l'élever à un degré supérieur. La vérité! c'est le meilleur moyen de lui rendre hommage et d'assurer sa prospérité future.

Nous disons donc, sans hésiter, que l'exécution des Explorateurs a été moins bonne qu'à Bordeaux. Nous avons entendu ce chœur à Bordeaux, — car tout chroniqueur doit savoir ce qui se passe urbi et orbi, — eh! bien, il y avait plus de netteté, plus de finesse dans les sentiments délicats, plus de caractère dans les différentes parties du chœur, même en faisant la part de l'émotion très forte qui agitait nos orphéonistes au concours de Bordeaux! — Cela tient sans doute comme nous l'avons dit, à l'abandon du chœur pendant plus de trois mois; — les bonnes impressions artistiques s'atrophient avec le temps, de même que les souvenirs s'effacent; — cela tient peut-être au mouvement peu sensible, mais continu, qui se produisait dans le personnel de la Société, nous ne savons; peut-être à tout cela à la fois. — Nous déduisons cependant du fait une observation générale que nous livrerons aux méditations de M. le Directeur, c'est qu'il serait sans doute à propos, dans l'intérêt de la Société, de consacrer un jour de la semaine à redire les morceaux anciens du répertoire, de manière à entretenir sans cesse les bonnes traditions, à conserver un souvenir fidèle.

Le chœur le chant du Braconnier a été dit avec une puissance et un entrain admirables. On eût dit que nos orphéonistes sentaient encore la poudre. Du reste ce chœur convient parfaitement à notre Société chorale : il est bien écrit dans leurs cordes et les chan-

mation de nos vaisseaux de guerre. Les attentions porteraient spécialement sur les travaux des ports et sur d'autres chapitres qui ne sont pas d'une urgence marquée.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Auxerre, 20 novembre.

Résultat de l'élection d'un député de l'Yonne. Electeurs inscrits : 37,500. M. Frémy, qui a obtenu 16,613 voix, est élu. M. Rampont, a eu 12,504 voix.

Toulon, 20 novembre.

Comme mesure d'économie, il a été décidé que 1200 des recrues destinées à la flotte resteront dans leurs foyers. La 19^e de ligne, récemment revenu de Rome, est parti pour Bourges.

Bavière.

Francfort, 20 novembre.

Le gouvernement de Bavière a avisé officiellement les cours de Vienne et de Rome de l'acte par lequel il reconnaît le royaume d'Italie.

Le ministre des affaires étrangères de Bavière a en même temps donné communication de cet acte au nonce du Pape et au représentant du roi François II, à Munich.

Angleterre.

Liverpool, 19 novembre, soir.

Les nouvelles de la Jamaïque, du 28 octobre, portent que l'insurrection est complètement écrasée, Gordon, avait été exécuté; Paul Bogle, devait être exécuté.

D'après les nouvelles d'Haïti, le président Geffard, combattait l'insurrection avec succès.

Le vaisseau de la marine royale Anglaise, le Bulldog, aurait bombardé Port-au-Prince à la suite d'une insulte faite par les insurgés au consul anglais. Le Bulldog aurait échoué et aurait sauté par suite d'une explosion de poudre.

Londres 20 novembre.

Le Times dit que les ministres réunis en Conseil, samedi dernier, ont résolu d'adresser des remontrances énergiques à l'Espagne, relativement à la conduite de cette puissance vis-à-vis du Chili. Un courrier de cabinet est parti samedi, avec des dépêches pour Madrid.

Le même journal annonce que Sir Robert-Peel a donné sa démission et qu'il sera remplacé par M. Fortescue. M. Goschend remplacera M. William Hult à la Vice-présidence du Board of Trade.

Le Morning-Post publie un article sur la nécessité pour l'Italie et l'Autriche, de suivre l'exemple de l'Empereur Napoléon en procédant à la réduction de leurs armées.

Les négociants de Londres vont suivre l'exemple

teurs se sentent-ils bien à l'aise. — Ce chœur, dont le mérite d'exécution n'a pas pu déterminer le Jury de Toulouse à accorder à l'Orphéon de Cahors une médaille d'or méritée, sera un bon chœur de choix pour un concours futur. Ce sera le droit de la Société; mais ce sera dans son intérêt : elle trouverait difficilement un morceau qui put lui faire plus d'honneur.

Le chœur de Cecilia, si suave, si harmonieux, a été rendu avec beaucoup de justesse et de goût, avec un grand sentiment des nuances. Tout l'auditoire a été ravi.

Le chœur des Moissonneurs de la Brie, chanté à la fin, a produit sur nous l'effet des Explorateurs, et notre plume retracerait ici sans effort les mêmes impressions. Sont-ce les mêmes motifs? Faut-il ajouter que le souvenir du brio, de la furia avec laquelle le chœur fut enlevé sur la scène du Capitole, ne nous a pas permis d'être personnellement aussi accessible à l'émotion qu'il peut produire? Nous voulons bien croire que le même prestige et les mêmes préventions n'existaient pas pour le public, et cela explique les applaudissements nombreux qui ont accompagné les derniers accords; néanmoins il nous semble que le degré d'exécution de ce beau chœur a quelque peu baissé. Caveant consules.

Nous ne quitterons pas l'Orphéon sans signaler une composition indigène, qui s'est produite entre les deux parties du programme. Le concours de Toulouse a inspiré à deux personnes d'esprit et de talent, — nous regrettons de taire leur nom, — une cantate dans la langue du pays. Les vers que nous n'avons pas très-bien pu juger à l'audition, nous ont semblé rendre un hommage au mérite de notre société chorale : Ce sentiment seul devait les faire accepter avec reconnaissance. Quant à la musique elle nous a paru écrite dans un style facile qui n'exclut pas la distinction, dans le style clair qui convient du reste à une pensée chevaleresque. — Nous l'avons encore, l'exécution laissait quelque chose

CONCERT ORPHÉNIQUE

Du 19 novembre 1865.

Il est incroyable de voir combien on s'habitue facilement au bien-être, combien on est prompt à s'identifier avec le bien et le beau absolu, combien enfin on est porté naturellement à concevoir des exigences déraisonnables. Nous savons tous que l'institution orphéonique est une école d'exercices de musique, et l'Orphéon une Société composée d'éléments artistiques incomplets; que les concerts orphéoniques sont des soirées où l'on entend souvent des amateurs distingués, mais dont le but, est de produire des sujets doués de bonnes dispositions et dont le mérite est forcément limité. Eh bien, le public, une fois au théâtre, oublie tout cela et juge tout ce qu'il entend avec le sentiment du goût le plus sévère, avec le sérieux d'un Nabab qui a payé sa place en entrant et qui en veut pour son argent. — Nous sommes au théâtre, — le contrôle a eu le soin de nous en faire souvenir, — donc nous avons des artistes devant nous, donc nous avons le droit d'être absolument satisfaits, ou de dire, du haut de notre compétence, tout ce qu'il nous plaît.

Mais si on est au théâtre, c'est parce que ce local est le plus vaste et le plus commode pour de telles assemblées, le plus propice pour le but qu'on se propose; et si on vous donne un programme où figurent les œuvres des compositeurs en vogue, et les noms d'amateurs et d'artistes, ainsi que dans les salles de concert d'une grande ville, ce n'est pas une raison pour que vous ayez le droit d'avoir une audition irréprochable, un interprète accompli. Pourquoi donc demander des voix hors lignes, des organes d'une étendue exceptionnelle, d'une justesse parfaite, des talents qui n'ont plus rien à acquiescer, des artistes d'une intelligence extraordinaire et d'un sentiment profond? De telles qualités seraient partout difficiles

de leurs confrères de Liverpool. Ils doivent se réunir dans un meeting pour protester contre la conduite de l'Espagne vis-à-vis du Chili.

Le *Morning-Herald*, annonçant la résolution prise par le gouvernement anglais d'annexer Mysore au gouvernement britannique de l'Inde, alors qu'il a toujours reconnu la légitimité du Rajah de Mysore, lequel vient de mourir, dénonce cette politique comme n'étant pas honnête et injuste à l'égard du successeur légitime du Rajah.

Le *Star* et le *Daily-News* blâment la conduite du gouverneur de la Jamaïque.

Le *Standard* insiste pour que le gouvernement satisfasse à la demande des négociants de Hong-Kong et de Shanghai et envoie une flotte en Chine pour combattre les pirates sans le concours du gouvernement chinois.

Grèce.

Athènes, 17 novembre, soir.

Le ministère Bulgare, vient de donner sa démission, motivée sur le refus du roi de proroger ou de dissoudre la chambre.

Une grande agitation régnait à Athènes.

Belgique.

Bruxelles, 20 novembre.

Le *Moniteur Belge* contient un décret relatif à l'exécution des Conventions postales avec la France; ces Conventions seront mises à exécution, le 1^{er} janvier, à l'exception toutefois de celle relative à la transmission des valeurs en papier dont la date d'exécution sera ultérieurement fixée.

Italie.

Florence, 19 novembre, soir.

Tous les journaux louent le discours royal d'ouverture du Parlement. Le roi et les princes sont partis pour Turin, d'où ils reviendront à Florence accompagnés de Leurs Majestés portugaises.

RÉDUCTION DE L'ARMÉE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Il paraît nécessaire, pour éviter des appréciations excessives ou incomplètes sur les conséquences et la portée du décret du 15 novembre, de préciser le chiffre de la réduction qu'il opère sur l'effectif de l'armée et de déterminer l'économie qui en résultera sur le budget du département de la guerre.

» Le cadre d'une compagnie ou d'un escadron se compose des officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers, tambours ou trompettes, soit de 19 militaires pour une compagnie, et de 35 pour un escadron.

» Le cadre d'une batterie à pied, formé des mêmes éléments, s'élève à 32 hommes, celui d'une batterie montée, à 46.

» Il faut multiplier ces chiffres par celui des compagnies, escadrons ou batteries dont les cadres ont été supprimés par le décret du 15 novembre, pour connaître la réduction d'effectif opérée dans l'armée; cette réduction s'élève à 10,396 hommes. Quant aux soldats qui figureraient dans ces cadres, ils doivent être répartis dans les compagnies, escadrons ou batteries conservées.

» Les économies que ces mesures doivent amener dans le budget de 1867 se décomposent ainsi :

| | |
|---|-----------------------|
| 1 ^o Solde des cadres supprimés..... | 4,115,000 fr. |
| 2 ^o Réduction d'effectif résultant de la suppression même de ces cadres et de quelques dispositions accessoires..... | 6,000,000 |
| Total..... | 10,115,000 fr. |

» Les services administratifs du département de la guerre devront éprouver des réductions analogues dans les éléments dont ils se composent, soit aux termes du décret du 15 novembre, soit en vertu des différentes mesures d'ordre qui seront exposées dans la

à désirer : Quelques répétitions nouvelles auraient pu faire rendre cette composition avec plus d'avantage. N'importe, il y a eu de l'animation, de la verve; et le public a témoigné aux auteurs et aux exécutants sa satisfaction d'une agréable surprise.

Comme il est d'usage au milieu de nos populations méridionales, un mot a terminé cet incident. L'auteur ! L'auteur !!! réclamait avec instance le public. Un orphéoniste s'avance près de la rampe et dit : L'auteur est mort. Cette réplique devait naturellement exciter l'irritabilité de tous ceux qui savaient que cet orphéoniste se nommait Morcq... seulement le mot n'était pas exact : l'auteur de la harangue n'était pas celui de la cantate; au contraire les auteurs d'icelle étaient pleins de vie... — Que ne tourniez-vous cela ainsi : On dit que l'auteur est mort, mais c'est moi qui le suis !... Retenez cet impromptu pour la prochaine occasion.

Parlons des morceaux qui formaient le complément du programme et des solistes.

M. C., orphéoniste, doué d'une voix de basse remarquable a fait entendre deux morceaux : l'un dans la première partie, *le vieil ermite*; l'autre dans la seconde, une ballade *du songe d'une nuit d'été*. Ce jeune virtuose que nous avions déjà entendu, a fait des progrès remarquables : il adoucit sa voix dans le haut, la modère sagement dans le médium et fait raisonner ses belles notes graves avec a-propos; en un mot il nuance bien et prononce beaucoup mieux les paroles. Ce jeune homme a toute l'étoffe d'un artiste; quelques années de conservatoire lui assureraient un rare talent.

M. Blanchès possède une voix de ténor franche, étendue, et d'un timbre agréable. Il phrase naturellement avec goût, mais on comprend que la science musicale ajouterait beaucoup à l'effet de son chant. Il faut que M. Blanchès occupe ses loisirs à l'étude des principes de cet art : il observera la

note préliminaire du budget; ces économies atteindront le chiffre de 3,320,000 fr. La réduction totale s'élèvera ainsi à 13,435,000. Mais il convient d'en déduire la dépense affectée à la création de trois nouveaux bataillons de tirailleurs algériens, représentant environ 790,000 fr. l'économie finale et affective sera donc pour le budget de 1867 de 12,645,000 fr.

» Ces chiffres démontrent victorieusement que les conditions de la bonne organisation et de la force de l'armée ont été sagement conciliées avec les exigences financières, et qu'aucun des deux grands intérêts qui se trouvaient en présence n'a été sacrifié à l'autre. Si quelques suppressions d'emplois ont été inévitables, les mesures prises par le gouvernement et la haute sollicitude de l'Empereur pour tout ce qui tient à l'armée sont un sûr garant qu'aucune situation particulière ne sera laissée en souffrance.

Revue des Journaux

Le *Journal des Débats*, contient des appréciations relatives au budget de 1867 qu'il se réserve d'examiner plus sérieusement d'ailleurs, lorsqu'aura été publié le rapport du ministre des finances à l'Empereur.

« La seule chose qui soit positive dit cette feuille, sous la signature de M. P. David, secrétaire de la rédaction, c'est que le budget de 1867 doit être marqué par des économies qui s'élèveront, dit-on, à 25 millions. D'après le décret du 15 novembre, il est clair maintenant que le ministère qui en supportera la majeure part est celui de la guerre, qui est le grand consommateur. Le public éclairé verra avec satisfaction une mesure de ce genre. Non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, les armements sont excessifs depuis quelques années. Ce système de paix armée jusqu'aux dents est onéreux aux finances de tous les Etats. Il a mis l'Autriche à deux doigts de la banqueroute, il écrase l'Italie. Tout porte à penser que si le gouvernement a pris la détermination consignée au *Moniteur*, c'est qu'il a la certitude que son exemple sera suivi. C'est un bienfait pour le monde civilisé. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique*, sous la signature de M. Valfrey :

« L'évacuation des états du Souverain Pontife par les soldats français a commencé il y a quelque temps. Une de ses premières conséquences aura été de mettre en présence sur la ligne frontalière les troupes pontificales avec les troupes italiennes. On nous assure de bonne source qu'à cette occasion les deux administrations militaires ont envoyé chacune en ce qui la concerne, les instructions les plus conciliantes à leurs officiers, et qu'en l'état actuel il n'y a pas apparence que la situation inaugurée par le départ des français soit signalée par de graves inconvénients. Du reste, à défaut d'une entente plus complète, les deux gouvernements semblent d'accord sur une répression vigoureuse du brigandage; c'est dans ce sens, du moins, que sont formulées les dernières instructions du ministre des armes romaines, le général Kaulzéo.

La *Patrie* consigne le décret du 15 novembre comme un fait économique et politique considérable : « Mais pour l'apprécier comme il doit l'être, ajoute M. Dréolle, nous croyons qu'il importe d'attendre, et de voir l'influence qu'il exercera à l'étranger, non sur les peuples, mais sur les gouvernements.

mesure d'une manière plus rigoureuse, et la justesse de l'intonation sera plus assurée encore.

M. Veyre, ténor, entendu plusieurs fois déjà, nous a chanté de sa voix juste : *Ange, ployez votre aile!* une révérie d'auteur inconnu, très-suave, ma foi ! Ce jeune homme dit aussi avec goût, mais avec une expression qui n'est pas assez sentie ! Allons, un peu de feu sacré ! Le complément nécessaire d'un beau visage c'est la physionomie.

Ces deux jeunes orphéonistes ont chanté ensemble *le serment du soir*, nocturne à deux voix de L. Jadin, et la romance fameuse de *Richard : une fièvre brûlante*... — Ils ont phrasé cette musique classique avec correction, et avec la simplicité qui lui convient.

On entend vraiment avec ravissement, cette musique facile, sobre d'ornements vocaux, et on comprend à quelques égards que les morceaux qui se traduisent par une mélodie placide, aussi prompte à se graver dans la mémoire qu'à toucher le cœur, aient fait le charme de nos pères ! — Mais, chose singulière ! les airs qui, il y a un demi-siècle à peine, exerçaient le talent de nos artistes les plus sérieux et de nos amateurs privilégiés, sont aujourd'hui chantés et entendus avec plaisir dans nos plus humbles habitations, dans nos concerts populaires. — Oui, eh bien ! cela prouve l'influence des choses simples et bonnes, le progrès dans les arts, et bien d'autres choses encore qui nous mèneraient bien loin. — Ah ! Grétry, l'immortel auteur de tant d'ouvrages frais, élégants, dramatiques qui ont fait la gloire de la musique française du XVIII^e siècle, l'homme qui avait la faiblesse de ne pouvoir souffrir les modifications dans les traits de ses ouvrages, aurait été heureux de voir la scrupuleuse fidélité avec laquelle sa musique a été rendue; mais il aurait accepté sans doute l'addition — retouche lumineuse ! — que le célèbre A. Adam a faite, à l'occasion de la reprise de *Richard*, dans l'accompagnement de ce duo : c'est le *tremolo* qui se fait entendre alors que les deux voix se con-

Le *Monde* constate la confusion qui règne dans les nouvelles du Mexique; mais ainsi qu'il le fait observer sous la signature de M. Tacquet. « Cela s'explique jusqu'à un certain point par les hardiesses de la presse américaine qui ne respecte rien quand il s'agit de passionner ses lecteurs. » A l'appui de ses observations le *Monde* cite plusieurs dépêches d'origine américaine où la vérité des faits est non-seulement outragée, mais encore où fourmillent des erreurs, voire même des impossibilités au point de vue stratégique et topographique; A beau mentir qui ment de loin !

DISCOURS DU ROI D'ITALIE

Le roi Victor-Emmanuel a ouvert en personne la session de la nouvelle législature, et a prononcé un discours de la nature la plus satisfaisante. Les paroles du souverain de l'Italie sont pleines de foi dans l'avenir, et tirent des succès passés une plus ferme espérance dans les succès futurs dont les résultats seront de « vaincre tous les obstacles » qui s'opposent encore à la complète revendication de l'autonomie italienne.

Le roi s'empresse du reste de proclamer la nécessité qu'il y a pour l'Italie de rester fidèle à la convention du 15 septembre que la France « exécutera entièrement dans le délai fixé. » Si des négociations ouvertes avec la papauté ont été rompues « le temps et la force des événements » résoudront plus tard les difficultés qu'il reste à vaincre. « L'Italie, dit encore le roi, prendra sa place parmi les grands Etats de l'Europe, en coopérant au triomphe de la justice et de la liberté. »

Ces paroles, nous disent les dépêches, ont été applaudies par les membres des deux Chambres, qui en ont ainsi accepté les conclusions pacifiques et rassurantes pour l'Europe religieuse et politique.

Une grande tâche sera confiée au nouveau Parlement, celle d'examiner les moyens de réaliser la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de supprimer les corporations religieuses. Les Chambres italiennes y rencontreront-elles un écueil ou une occasion de triompher ? C'est ce que l'avenir seul dira. Il en sera de même pour les questions de finances, le côté réellement faible du nouveau royaume. Le discours de la couronne annonce de nouveaux impôts.

Un appel très noble est fait à l'Allemagne par le roi d'Italie, qui l'engage à renoncer, vis-à-vis de la race latine, à des rancunes surannées. Espérons que cet appel sera entendu. Déjà l'attitude favorable de la plupart des Etats d'Outre-Rhin, y compris celle de la Bavière et de la Saxe qui viennent de reconnaître le gouvernement italien, fortifie les aspirations royales que nous venons de signaler.

En somme, le discours du roi est ferme en même temps que conciliant; c'est tout ce qu'on pouvait demander.

Florence, 18 novembre.

Sa Majesté a dit en substance : Quand j'ouvrais le parlement dans la cité qui fut la première gardienne des destinées de l'Italie, je prononçais toujours des paroles d'encouragement et d'espérance, et des événements prospères ont toujours suivi mes paroles.

C'est avec la même confiance que je vous parle ici où nous saurons aussi vaincre tous les obstacles pour la complète revendication de notre autonomie. Mon gouvernement a accueilli par déférence envers la papauté et pour la satisfaction des intérêts religieux de la majorité des populations, les propositions de négociations qu'il a interrompues, quand il jugea qu'elles pouvaient porter atteinte aux droits de la couronne et de la nation. (Applaudissements).

fondent. Ce *tremolo* dans l'orchestre donne à la phase mélodique un relief splendide, et double l'effet théâtral de la scène.

La partie instrumentale a été remplie par M. S. S. le violoncelliste que Cahors possède et que beaucoup de villes importantes nous envieraient. M. S. S. nous a donné une audition nouvelle d'une fantaisie sur *Lucie*, arrangée par Garreau, et d'une prière dont nous dirons l'intonation, la douceur charmante, mais dont nous ne nommerons pas l'auteur par respect pour son excessive modestie. Inutile d'ajouter que le public a été heureux d'entendre ce jeu large et si éminemment artistique. — M^{lle} Fenouillet a très bien secondé cet instrumentiste.

Cependant n'oublions pas le côté bouffe du programme. M. Rouquet, fils, nous a chanté, de la voix la plus mignonne et avec la disinvolture la plus dégagée, deux petites chansonnettes qu'il suffit de désigner : *Cric-crac, tintamarre*, ronde tirée de *Rocambole*, et *le petit dodoche au bal*, balangoire (sic). — M. Rouquet, dans son émotion, sans doute, avait attaqué beaucoup trop haut son second morceau, — chose étonnante, car il se dit *zou-zou-zou... ave bra-bra brave et galant*; — Mais il a bientôt emboîté le pas et il a très fort amusé.

En résumé, la soirée de dimanche dernier comptera dans les fastes de l'orphéon cadurcien; et notre public aura passé une bonne soirée de plus. C'est la plus brillante fête de ce genre que nous ayons eue à Cahors, moins encore à cause de l'enthousiasme qui animait le public que pour le cachet de distinction musicale qui ressortait de l'ensemble. — Nous félicitons sincèrement M. Fenouillet, directeur de l'orphéon, des résultats excellents qu'il a obtenus; et nous félicitons MM. les Membres de l'orphéon lui-même pour l'esprit de discipline, d'ordre et de fraternité, qui semble régner dans la Compagnie.

Décidément, l'institution orphéonique à fait ses preuves, elle a sa place au soleil; et la lui contester désormais serait puéril.

Le temps et la force des événements résoudront les questions qui subsistent entre l'Italie et la papauté. Nous devons rester fidèles à la convention de septembre que la France exécutera entièrement dans le délai fixé. Il est désormais facile d'attendre; la situation est beaucoup améliorée. Le roi parle des bonnes relations avec les puissances de l'Europe et des deux Amériques, de la reconnaissance de l'Espagne, de la Bavière et de la Saxe; il dit que les populations Latines réunies par des liens nouveaux, entrent en communauté d'intérêts et d'aspirations avec les nobles peuples de l'Allemagne, faisant cesser les préjugés et rancunes surannées.

L'Italie prendra sa place parmi les grands Etats de l'Europe, en coopérant au triomphe de la justice et de la liberté. (Applaudissements).

La liberté a produit d'heureux fruits à l'intérieur; l'administration, les travaux publics, les codes, l'armée; ont été unifiés avec des résultats qui ont exigé ailleurs les travaux de plusieurs générations. C'est d'un bon augure pour l'avenir.

Le ministère présentera des lois complétant l'unification législative, concernant l'instruction des classes peu fortunées, l'amélioration du crédit public, les travaux d'utilité publique. La difficulté principale est d'arriver à l'équilibre des finances sans nuire à l'organisation des forces militaires de terre et de mer. Il m'est douloureux que de nouveaux sacrifices doivent être demandés à mon peuple, son patriotisme ne fera pas défaut. Vous répartirez les charges aussi équitablement que possible en réduisant le plus possible les dépenses publiques. L'Italie doit se dégager des débris du passé.

Vous délibérez sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression des corporations religieuses. (Applaudissements). Rien ne détruira l'œuvre nationale. Un changement profond s'opère parmi les peuples européens. L'avenir appartient à Dieu.

Si de nouveaux combats devenaient inévitables, les fils de l'Italie se réuniraient au tour de moi. (Applaudissements).

Si la force de la civilisation prévaut, la sagesse de la nation saura en profiter pour garantir intacts les droits et l'honneur de l'Italie. Il faut avancer franchement sur la voie de la politique nationale et nous sommes sûr de votre concours.

Confiant dans l'affection de mon peuple et la valeur de l'armée, je ne failirai point à la grande œuvre que nous devons laisser achevée à nos descendants.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté de Son Exc. M. le Ministre des finances, en date du 11 novembre courant, M. Le Roy (Camille), capitaine d'artillerie de la garde, a été nommé percepteur à Martel, en remplacement de M. Fabre, nommé à Pézenas.

L'Etablissement des Frères de l'Ecole Chrétienne de Cahors, vient de recevoir la visite de T. C. F. Jurson, inspecteur général du district. Son arrivée a été pour les chefs et pour les élèves une véritable fête : C'était un père qui tombait inattendu au milieu de ses enfants.

L'inspection des classes a eu lieu pendant plusieurs jours, et M. l'Inspecteur a exprimé hautement, à différentes reprises, sa satisfaction entière pour la bonne impulsion donnée aux études par des maîtres dévoués et un directeur plein de zèle et d'intelligence.

Après une course de plusieurs mois à travers les trois départements qui lui incombent, à la veille de « secouer la poussière du voyage, » comme il le dit si bien au milieu d'un fin sourire, le T. C. F. Jurson a été heureux de n'avoir, à la dernière étape, que des éloges à adresser. Dans les moments trop courts que nous avons passés avec lui, il nous a été facile d'apprécier un esprit vraiment supérieur, heureusement allié à un caractère des plus aimables et à une modestie plus aimable encore. Sa conversation est vive, franche, accentuée; il aborde avec facilité tous les sujets, et les développe en maître. Physionomie ouverte et sympathique, front découvert, encadré de cheveux blancs, regard plein de bonté, tout en ce digne religieux, attire irrésistiblement.

M. l'Inspecteur est parti ce matin, à 4 heures, se rendant à Figeac.

La Société instrumentale de Sainte-Cécile, jouera dimanche prochain, en l'honneur de sa patronne, plusieurs morceaux d'harmonie à l'Eglise Saint-Barthélemy, pendant la messe de dix heures et demie.

C'est demain jeudi à dix heures, et non à neuf comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, que doit être célébré dans l'Eglise Cathédrale, le service solennel pour le repos de l'âme du général Lamoricière.

Le 17 novembre 1865, plusieurs grosses pierres ont été lancées sur le train des voyageurs, n^o 24, à son passage au poteau kilométrique 106 entre Assier et Gramat. Aucun accident n'a eu lieu.

Le même jour un vol avec effraction a été commis au préjudice des aiguilleurs de Pournel.

On nous écrit de Gourdon : La foire tenue le 17 du courant au Vigan a été peu considérable.

Les prix ce sont assez bien maintenus pour les moutons et les porcs. Il y a eu baisse dans celui des volailles, et hausse dans ceux du gibiers et des truffes.

Peu de céréales, pas de bœufs de travail ni de boucherie.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. A. de Labrousse, de Martel, vient d'être nommé médecin Aide-Major de 2^e classe.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse les sociétés anonymes. On sait que, d'après un système nouvellement en vigueur, le fisc comprenait dans les bénéfices des sociétés anonymes sur lesquels le droit de patente était perçu en vertu de la loi de 1849, les sommes destinées au service des obligations. Plusieurs sociétés s'étaient pourvues en cassation contre les arrêts qui approuvaient ce système.

La cour suprême vient de repousser le système soutenu par l'administration des finances, et de casser les arrêts dont il s'agit.

Un décret impérial, en date du 28 octobre, dispose que les opérations du tirage au sort de la classe de 1865 commenceront dans toute la France le lundi 27 février 1866. En exécution du même décret, les tableaux de recensement ouverts à partir du 1^{er} janvier seront publiés et affichés les dimanches 14 et 21 janvier 1866.

Le moment approche où tous les jeunes gens qui sont appelés à jouir de la dispense du service militaire, en vertu de l'article 99 de la loi du 5 mars 1850, contractent devant M. le Recteur de l'Académie l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public. Ces jeunes gens feront donc bien de se mettre en règle au plus tôt pour l'accomplissement de cet acte important.

Les truffes se vendaient au dernier marché de Brives et de Périgueux de 10 à 11 fr. le kil.

Sur le refus d'un notaire de recevoir des honoraires, le client peut se libérer en versant à la caisse des dépôts et consignations la somme à laquelle ces honoraires ont été fixés par la taxe du président du tribunal civil.

La chambre des notaires n'est pas recevable d'intervenir dans une instance pendante entre un notaire et un client à l'occasion d'un règlement d'honoraires.

Ces questions, sur lesquelles on chercherait vainement un précédent judiciaire dans les recueils d'arrêts, ont été débattues et résolues affirmativement par la première chambre de la cour impériale de Rennes, dans son audience du 4 juillet dernier. (Affaire Foucault, propriétaire, contre Le Testu, notaire à Rennes).

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux ; 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0 ; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

- Audience du 17 novembre 1865.
- 4 charretiers, ont été condamnés à 6 fr. chacun, pour défaut d'éclairage.
 - 3 charretiers, ont été condamnés à 10 fr. chacun, pour avoir été trouvés endormis sur leur charrette.
 - 8 individus, condamnés à 11 fr. pour bruit et tapage nocturne.
 - 4 individus, à 15 fr. pour bruit et tapage nocturne.
 - 8 individus, à 6 fr. même motif, (circonstances atténuantes.)
 - 6 individus, à 4 fr. pour abandon de leurs charrettes non éclairées sur la voie publique.
 - 8 individus, à 1 fr. pour défaut de balayage.
 - 5 revendeuses, à 1 fr. pour achat de denrées, sur les avenues de la ville.
 - 1 charcutier, à 1 fr. pour avoir reçu, en vente, un porc non marqué de l'abattoir.
 - 1 marchand à 1 fr. pour avoir livré ou porc mort, non marqué de l'abattoir.
 - 3 cabaretiers, à 1 fr. pour fermeture tardive.
 - 4 individus, à 4 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
 - 4 boulangers, à 1 fr. pour divagation de trois porcs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 19 novembre Calmon (Jean), rue Impériale.
 - 21 — Philémon (Irma-Pauline), cul-de-sac Figuiér.
- Décès.*
- 18 novembre Nouyrit (Magdelaine), 69 ans, au Port Bullier.
 - 22 — Brassac (Marie), 79 ans, place St-Maurice.
- Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du 28 octobre 1865
Teatè: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Guerre du Paraguay. — Incendie du village de

Bullet. canton de Vaud (Suisse). — Entre chien et loup, nouvelle, par M. Armand de Pontmartin (suite). — Souvenirs de chasse et de pêche, par M. Louis Viardot (suite) — Inauguration à Bruxelles de la statue de Verhaegen. — Biographie: M^{lle} Grossi. — M. Dupin aîné, sénateur, procureur général près la Cour de cassation, membre de l'Académie française. — Revue littéraire: Cicéron et ses amis; Saint-Simon, historien de Louis XIV; Mahomet et le Coran. — Causerie dramatique. — A travers le Midi: Montpellier. — Chanson de G. Nadaud. — Chronique musicale. — Causerie sur l'agriculture. — Congrès des étudiants à Liège.

Gravures: Guerre du Paraguay: l'empereur du Brésil au camp d'Alegrete; — Don Solano-Lopez II; — Combat de Yatay; — Le général Estigarribia; — Don Justo J. de Urquiza. — Incendie du village de Bullat. — Statue de Verhaegen. — M^{lle} Grossi, artiste du Théâtre-Italien. — M. le procureur-général Dupin. — Montpellier (6 gravures). — Le Cavalier, chanson de G. Nadaud. — Congrès des étudiants au casino Grétry, à Liège. — Echecs. — Rébus.

Bulletin commercial

VINS ET SPIRITUEUX.
Bordeaux, 15 novembre.
Armagnac (52 degrés), bas 60-00; Ténarèze, 55-00; haut, 52-50. — Marmande (52 degrés), 47-50. — 3/6 Languedoc (86 degrés), 57-00. — 3/6 fin de betterave (90 degrés), 55 fr. — Tafia 67-50 à 80 fr. Le tout par hect.

Paris, 16 novembre.
Le 3/6 du Nord ont une lueur de fermeté, mais la bonne tenue est plutôt dans l'imagination que dans la réalité. Nous cotons encore le disponible et le livrable à 45-50; le décembre à 46 fr.; les 4 premiers à 47-50, et les 4 mois chauds à 50-50 l'hectolitre à 90 degrés. Le 3/6 du Languedoc en disponible 65 à 66 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Béziers est venu par télégramme à 49 fr. pour le disponible

Les eaux-de-vie sont toujours dans la même situation. Les prix sont assez bien tenus, mais les affaires peu actives à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. Nous n'avons, du reste, aucun changement à apporter aux cours indiqués précédemment.

Sur les marchés de production, le sentiment de fermeté se continue, mais a rendu les acheteurs encore plus réservés. A Cognac, les eaux-de-vie nouvelles valent 60 à 100 fr., ce qui se traitait encore, il y a quinze jours, 50 à 90 fr. l'hect. nu au comptant. L'Armagnac nouveau se traite à Bordeaux de 53 à 60 fr. et les rassis de 63 à 70 fr. l'hect.

Les vins nouveaux commencent à arriver et par les voies ferrées et par eau sur une large échelle. La Basse-Bourgogne se fait surtout remarquer par ses expéditions, bien qu'elles soient peut-être moins importantes, eu égard à l'abondance de la récolte dernière, que les expéditions faites les années antérieures. Cela tient à ce que les prix payés au vignoble sont plus rémunérateurs que les cours pratiqués à Bercy ou à l'Entrepôt. En dehors de ces considérations, les affaires ont un petit courant d'affaires que l'on espère voir aller en s'accroissant au fur et à mesure que les cours s'établiront mieux. Aujourd'hui, il n'y a encore de classés que les vins de Basse-Bourgogne, côté, selon mérite, de 60 à 70 fr. les 272 litres; les vins de Bordeaux nouveaux de 100 à 150 fr. les 228 litres. Le tout à l'entrepôt.

Les transactions, dans le Midi, sont peu importantes, les détenteurs ne voulant pas faire de concessions. On a traité, à Cette, quelques parties vins rouge ordinaire à 45 fr. les 700 litres pris à la campagne, commission en sus. (Moniteur Agricole de Bordeaux).

Faits Divers.

Sur la demande de M. le Ministre de la marine et des colonies, six jeunes frères de la Doctrine chrétienne viennent d'être désignés pour se rendre en Cochinchine, afin d'y porter et d'y répandre l'instruction et l'éducation catholique et française.

Ce sont: les frères Saime, des Basses-Pyrénées; Adelpinien, de la Somme; Adrien-Victor, de la Haute-Marne; Adilbert-Jean, et Néopole de Jésus, de la Haute-Loire. Ils partiront de Toulon à bord de l'*Ardèche*.

En arrivant à Saigon, ils trouveront cent jeunes Annamites choisis et préparés pour recevoir l'instruction qu'eux-mêmes seront ensuite chargés de répandre dans les diverses contrées du pays.

Deux autres frères des écoles chrétiennes, les frères Basileo, de Toronto (Amérique britannique), et Paulinian, jeune irlandais, se rendant à Singapore, voyageront avec les six frères qui vont en Cochinchine.

— On lit dans le *Journal de Roanne*:
Un fait, qui vient de se passer dans une commune limitrophe de l'arrondissement de Roanne montre quels peuvent être les fâcheux résultats d'une imagination trop exaltée.

Il y a quatre ans, la femme R... perdit un mari qu'elle adorait, et, dans le paroxysme de de sa douleur, elle avait juré au moribond de ne jamais contracter un second mariage. Cependant, après un veuvage de 4 années, elle se vit courtisée par un jeune homme maréchal-

ferrant dans la commune de Ger... Ce prétendant ne lui déplaisait pas, et elle en vint à regretter son serment. Malgré cela, elle s'engagea, paraît-il, sérieusement envers son nouveau prétendant; l'amour ne triompha-t-il pas toujours des obstacles. Toutefois, la femme R. éprouvait de vifs remords; placée entre l'amour qui l'iguillonnait et le souvenir d'un serment qui la retenait, elle était agitée par les tourments secrets de cette lutte de son cœur avec sa conscience.

Le jour de la fête des morts, c'est-à-dire le 2 novembre, elle alla prier sur la tombe de son mari. Elle lui demanda pardon de se laisser entraîner à un nouveau mariage, et de l'avoir oublié. Son imagination surexcitée et troublée crut entendre une voix qui sortait du tombeau et qui lui criait: *Jamais!* La malheureuse femme tomba évanouie.

Le modeste cimetière était ce jour-là parcouru par une foule de visiteurs. On releva la femme R... on la transporta à son domicile, où les soins qui lui furent prodigués la tirèrent un instant de son évanouissement; ce fut en ce moment qu'elle en raconta la cause. Mais le coup porté avait été si violent, qu'elle ne tarda pas à retomber dans des spasmes nerveux que l'on ne put calmer, et qui finirent par emporter la malheureuse femme dans la matinée du 3 novembre.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGES DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante:

| | |
|-----------------------------|------------------|
| La 1 ^{re} à | 500,000 |
| Les 2 suivantes, à 100,000. | 200,000 |
| Les 4 — à 50,000. | 200,000 |
| Les 60 — à 10,000. | 600,000 |
| Total.. | 1,500,000 |

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante:

| | |
|-----------------------------|------------------|
| La 1 ^{re} à | 500,000 |
| Les 2 suivantes, à 100,000. | 200,000 |
| Les 4 — à 50,000. | 200,000 |
| Les 60 — à 10,000. | 600,000 |
| Total.. | 1,500,000 |

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier sont les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

On lit dans la *Revue du Commerce*:
Un fait à constater comme se rapportant à la présence du choléra à Paris, c'est que, depuis quinze jours, la consommation du rhum a plus que quadruplé dans l'intérieur de la capitale. On voit que la prescription qui en recommande l'usage pendant l'épidémie a eu du succès. La liqueur des Moines *Bénédictins de l'abbaye de Fécamps*, également recommandée pour ses propriétés anti-cholériques, a rapidement acquis une vogue que justifie d'ailleurs la supériorité d'une liqueur qui laisse bien loin derrière elle toutes ses rivales.
MIGNIEN.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'*Avenir national* se vend dans les gares de ch. de fers En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1^{er} novembre prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication: *Les Souvenirs d'une Favorite*, par Alexandre Dumas.
Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris à l'ordre de l'Administrateur de l'*Avenir national*, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN. COUR D'ASSISES DU LOT.

EXTRAIT

des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors.

Par arrêt de contumace de la cour d'assises du département du Lot, en date du 9 novembre 1865, le nommé Coudere (Jean-Louis), dit Cosaque, âgé de 24 ans, exerçant la profession de meunier, né à Lalbenque, arrondissement de Cahors, Lot, demeurant audit Lalbenque, déclaré coupable de vol domestique, a été condamné à la peine de cinq ans de réclusion et aux frais de la procédure, en vertu des articles 379, 386, 36 du code pénal, 368 et 472 du code d'instruction criminelle.

Vu par nous Procureur Impérial près le tribunal de première instance de Cahors,
DESTANNE DE BERNIS, substitut.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur Impérial, conformément à l'article 472 du code d'instruction criminelle.

Le greffier-commis assermenté,
Andrieu.

Etude de M^e AYZAC, avoué, à Gourdon.

Extrait d'un jugement qui prononce une séparation de biens.

D'un jugement du tribunal de Gourdon, du 15 novembre 1865, il appert que Rose Sarremejane a été séparée, quant aux biens d'avec Etienne Lavergne, son mari.

Etude de M^e Lagrandville, avoué à Gourdon.

Extrait d'une demande en séparation de biens

D'un exploit de Eugène Cambrouze, huissier à Salviac, du 31 octobre dernier, il résulte que la dame Jeanne Admirat, a formé contre Jean Dalet, son mari, une demande en séparation de biens.

PASSAGES D'EAU.

AVIS.

Il sera procédé, le jeudi, 14 décembre prochain et jours suivants, s'il y a lieu, en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication des passages d'eau établis sur les rivières du Lot, de la Dordogne, de la Cère et de l'Ousse, dans le département du Lot, pour 6 années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1866 au 31 décembre 1871.

Les cahiers des charges sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics) et au secrétariat de la Mairie, dans la commune de la situation de chaque bac, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A Cahors, le 18 novembre 1865.

Le Préfet du Lot,

chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

Signé: Ch. DE PEBEYRE.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Gigouzac.

Cession de terrain pour la construction du chemin vicinal de grande communication numéro 13, partie comprise sur le territoire de la commune de Gigouzac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du

3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Gigouzac, le sieur Redoulès (Antoine), a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 13, partie comprise sur le territoire de la commune de Gigouzac.

Savoir:

0 ares 40 cent. de Grange et de Patus.

moeyonnant la somme de sept cents francs.

ci. 700 fr.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 20 novembre 1865.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'Ordre Impérial de la

Légion-d'Honneur:

Signé: Ch. DE PEBEYRE.

BULLETIN FINANCIER.

Bourse. — Dès le premier coup de cloch et pendant toute la durée du marché, les transactions, plus actives que les jours précédents, ont incliné vers la hausse. Les ordres d'achats venus de la province sont nombreux; ils attestent la bonne impression causée par la réduction des cadres militaires.

La rente monte de 17^c 1/2, et l'Italien de 02^c 1/2. La banque de France gagne 25 fr.; le foncier 2 fr. 50; le mobilier et le comptoir d'escompte 5 francs chacun.

Tous les chemins de fer sont avantagés, quoique dans des proportions peu importantes, mais le mouvement semble vouloir persister.

On parle beaucoup du nouvel emprunt autrichien.

Le marché finit dans de bonnes conditions.

| | | | | |
|-------------------------|------------------|---------|--------|----|
| | 20 novembre | | | |
| au comptant: | Dernier cours. | Hausse. | Baissa | |
| 3 pour 100..... | 68 50 | » | » | 40 |
| 4 1/2 pour 100..... | 97 | » | » | 25 |
| | 21 novembre | | | |
| au comptant: | | | | |
| 3 p. % emprunt de 1864. | 68 50 | » | » | » |
| 4 1/2 pour 100..... | 97 | » | » | » |
| | 22 novembre 1865 | | | |
| au comptant: | | | | |
| 3 pour 100..... | 68 65 | » | » | 15 |
| 4 1/2 pour 100..... | 97 | » | » | » |

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

RÉCAPITULATION.

| | |
|--|------------|
| Sous-chap. I. Travaux ordinaires des bâtiments. | 23,147 93 |
| II. Contributions | » |
| III. Loyers des hôtels de préfecture, de sous-préfectures, du local affecté au service départemental de l'instruction publique, des prisons ou dépôts de sûreté. | 300 |
| IV. Mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique. | 5,340 |
| V. Casernement de la gendarmerie. | 24,720 |
| VI. Cour d'assises, tribunaux, chambres d'agriculture. | 14,860 |
| VII. Entretien des routes départementales | 142,381 55 |
| VIII. Enfants trouvés et abandonnés ou orphelins pauvres. | 20,400 |
| IX. Aliénés. | 38,000 |
| X. Impressions. | 1,700 |
| XI. Archives du département. | 3,600 |
| XII. Dépenses diverses ordinaires. | 2,450 |
| XIII. Dettes ordinaires. | 16 66 |
| Total général des dépenses ordinaires. | 276,916 14 |
| 2 ^{me} SECTION (DÉPENSES FACULTATIVES). | |
| SOUS-CHAPITRE XIV. | |
| Bâtiments départementaux. | |
| ART. 1 ^{er} . Réparations aux prisons de Gourdon. | 1,200 |
| ART. 2. Assurance des bâtiments départ. ^{aux} | 376 70 |
| Total du sous-chapitre 14. | 1,576 70 |
| SOUS-CHAPITRE XV. | |
| Routes départementales. | |
| ART. 1 ^{er} . Routes nos 1 et 8.—Amélioration des traverses de Gourdon, sur une longueur de 1,650 mètres. | 10,927 48 |
| ART. 2. Route n° 7.—Intérêts accordés par l'arrêté du conseil de préfecture du Lot au sieur Mélet, entrepreneur des travaux de rectification de la côte d'Andressac. | 325 |
| ART. 3. Traitements, salaires et frais de déplacement des conducteurs et autres agents | 32,618 45 |
| ART. 4. Réserve pour dépenses diverses. | 1,424 01 |
| ART. 5. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts et chaussées. | 123 51 |
| ART. 6. Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs, conducteurs, etc. | 1,200 |
| Total du sous-chapitre 15. | 46,618 45 |
| SOUS-CHAPITRE XVI. | |
| Subventions aux communes. | |
| ART. 1 ^{er} . Subvention pour chemins vicinaux. | 16,630 |
| ART. 2. Id. pour le traitement des malades et incurables indig. ^{es} | 10,000 |
| ART. 3. Id. pour la bibliothèque communale de Cahors. | 500 |
| ART. 4. Id. pour travaux et réparat. ^{ns} d'églises ou autres édifices | 5,000 |

(La suite au prochain numéro.)

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

| | |
|---|--------|
| ART. 1 ^{er} . Portion de la dépense de nourriture et d'entretien des aliénés à la charge du département. | 48,380 |
| Frais de transport et de nourriture en route de ces mêmes aliénés. | 570 |
| Total. | 48,950 |
| Dédutions. | |
| 1 ^o Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources. | 3,650 |
| 2 ^o Ce que le Conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs. | 2,300 |
| 3 ^o Le produit du concours des communes. | 5,000 |
| Total du sous-chapitre 9. | 38,000 |
| SOUS-CHAPITRE X. | |
| Impressions. | |
| ART. 1 ^{er} . Frais d'impression des comptes et budgets départementaux. | 600 |
| ART. 2. Frais d'impression et de publication des listes d'électeurs pour les juges des tribunaux de commerce. | 100 |
| ART. 3. Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et des cartes d'électeurs. | 1,000 |
| Total du sous-chapitre 10. | 1,700 |
| SOUS-CHAPITRE XI. | |
| Archives départementales. | |
| ART. 1 ^{er} . Appointements du conservateur des archives, y compris un auxiliaire. | 3,000 |
| ART. 2. Dépouillement extraordinaire des archives, etc., etc. | 600 |
| Total du sous-chapitre 11. | 3,600 |
| SOUS-CHAPITRE XII. | |
| Dépenses diverses ordinaires. | |
| ART. 1 ^{er} . Corps-de-garde de la préfecture.—Chantier et éclairage. | 250 |
| ART. 2. Secours de route aux voyageurs indigents. | 800 |
| ART. 3. Frais de confection des tables décennales. | 400 |
| ART. 4. Mesures contre les épidémies. | 200 |
| ART. 5. Mesures contre les épizooties. | 100 |
| ART. 6. Primes pour la destruction des animaux nuisibles. | 100 |
| ART. 7. Locaux et imprimés pour l'administration et la comptabilité des sociétés de secours mutuels. | 200 |
| ART. 8. Frais de bureau de l'inspecteur d'académie. | 500 |
| Total du sous-chapitre 12. | 2,450 |
| SOUS-CHAPITRE XIII. | |
| Dettes départementales ordinaires. | |
| ART. 1 ^{er} . Frais de transport d'aliénés indigents pendant le 4 ^e trimestre de 1864. | 16 66 |
| Total du sous-chapitre 13. | 16 66 |

Conseil Général.

(Suite.)

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises, Tribunaux et Chambres d'agriculture.

| | |
|--|------------|
| ART. 1 ^{er} .—Éclairage des bâtiments et réparations locales. | 700 |
| ART. 2. —Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux. | 5,000 |
| ART. 3. —Achat ou renouvellement du mobilier pour le tribunal de Cahors et pour celui de Figeac. | 5,810 |
| ART. 4. —Menus dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux. | 2,900 |
| ART. 5. —Menus dépenses des justices de paix. | 300 |
| ART. 6. —Dépenses des bureaux d'assistance judiciaire. | 150 |
| ART. 7. —Dépenses des chambres d'agriculture. | 14,860 |
| Total du sous-chapitre 6. | 24,720 |
| SOUS-CHAPITRE VII. | |
| Entretien des routes départementales. | |
| ART. 1. Route n° 1, de Mende à Sarlat. | 17,300 |
| ART. 2. — de Cahors à Aurillac. | 10,000 |
| ART. 3. — de Cahors à Gourdon. | 2,540 |
| ART. 4. — de Cahors à Clermont. | 16,300 |
| ART. 5. — de Cahors à Moissac. | 4,820 |
| ART. 6. — de Figeac à Limogne. | 7,800 |
| ART. 7. — de Payrac à Fumel. | 11,000 |
| ART. 8. — de Cahors à Domme. | 4,150 |
| ART. 9. — de Cahors à Villefranche-de-Périgord. | 4,100 |
| ART. 10. — de Cahors à Lauzerte. | 8,650 |
| ART. 11. — de Lamothé-Cassel à Castelnaud. | 4,350 |
| ART. 12. — de Cahors à Figeac. | 18,660 |
| ART. 13. — de Gramat à Cressensac. | 5,730 |
| ART. 14. — de Gramat à Souillac. | 2,400 |
| ART. 15. — de Villeseque à Agen. | 3,900 |
| ART. 16. — de Martel à Meyssac. | 3,800 |
| ART. 17. — de Figeac à Caussade. | 4,400 |
| ART. 18. — de Cahors à Montauban. | 3,200 |
| ART. 19. — de Lafrançaise à Lagupie | 1,000 |
| ART. 20. — de St-Denis, sous-Martel, à St-Mélar-de-Prèsque. | » |
| ART. 21. — de Souillac à Laroquebroue. | » |
| ART. 22. Traitements, salaires et frais de déplacement des conducteurs et autres agents. | 2,881 55 |
| ART. 23. Réserve pour dépenses diverses. | 2,803 |
| ART. 24. Indemnités proport. ^{es} aux ingénieurs. | 2,597 |
| Total du sous-chapitre 7. | 142,381 55 |
| SOUS-CHAPITRE VIII. | |
| Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres. | |
| ARTICLE UNIQUE.—Dépenses du service extérieur. | |
| 1 ^o Portion de la dépense de nourriture et d'entretien de ces enfants, imputables sur les fonds de la 1 ^{re} section, y compris les filles-mères indigentes. | 20,400 |
| Total du sous-chapitre 8. | 20,400 |

En vente chez tous les libraires de Cahors :

Coup-d'œil général sur l'Histoire du Quercy et les Evêques de Cahors ;

1 volume in 8°, par l'abbé Adolphe Guilhou. — Prix : 1 fr. 50 centimes.

Dans une série de tableaux historiques, qui peignent et caractérisent chaque siècle, — sous une forme rapide, intéressante et lumineuse, cet ouvrage raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de la Province du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce livre est dédié à Monseigneur Peschoud, Evêque de Cahors, et revêtu de l'approbation de Sa Grandeur.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1^{er} décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

FABRIQUE SPECIALE D'APPAREILS A DISTILLER

MAISON EGROT, FONDÉE EN 1780
272, Faubourg St-Martin, à Paris.

APPAREIL PORTATIF à distillation continue, breveté s. g. d. g., pouvant être transporté sur place pour la distillation des vins. Ses principaux avantages sont d'être peu volumineux, de bien épouser les vinasses, d'être facile à conduire et à nettoyer, de donner un degré facultatif en alcool qui s'élève jusqu'à 90°; de présenter une économie de 30 0/0 sur le combustible. Vendu tout complet avec sa charette, son fourneau en tôle forte à double circulation de flammes, sa pompe, son réservoir à vin. Il est d'un prix relativement moindre que beaucoup d'autres alambics.

Appareil Egrot à distillation continue, breveté s. g. d. g., présentant les mêmes avantages que celui ci-dessus, qui est basé sur les mêmes principes : numéros selon la quantité distillée par 24 heures.

QUANTITÉ DE VIN DISTILLÉ PAR L'APPAREIL.

| | | |
|---------------------|----------------------|--|
| No 1 30 hectolitres | No 5 200 hectolitres | Appareil à rectifier complet (avec ou sans générateur) |
| No 1 40 id. | No 6 300 id. | No 0 produisant 2 hectolitres d'alcool à 96° par jour. |
| No 2 60 id. | No 7 500 id. | No 1 id. 5 id. id. |
| No 3 90 id. | No 8 750 id. | No 2 id. 10 id. id. |
| No 4 120 id. | No 9 1000 id. | No 3 id. 15 id. id. |

Générateur verticaux, nouveau système, ne nécessitant aucune construction de fourneau, avec son pied en fonte, cuvette formant cendrier et bouteille alimentaire, nouveau système, depuis un cheval jusqu'à 10 chevaux.

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infaillible.

Mariage facile des vins de différents crus.

8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessus suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants :
A Cahors : M. Caprais Cayla ;
A Puy-l'Evêque : M. Tissendé ;
A Luzech : M. Richard ;
A Douelle : MM. Laparra et Sers, auxquels ont peurs'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.

GUÉRISON Radicale des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la Méthode de PIERRE SIMON, (voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.